



COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU 21 JUIN 2016

Déclaration de la CGT Educ'action

Il nous est impossible de commencer cette déclaration sans dénoncer le déferlement de déclarations inacceptables du gouvernement à l'encontre de notre confédération. A entendre M.Valls et M.Hollande que relaient allègrement les grands médias, nous aurions pris en otage les Français avant de prendre en otage l'euro de foot, et nous serions devenus des voyous qui soutiennent les casseurs, voire agissent avec eux. Le gouvernement méprise par ces déclarations toutes les autres organisations syndicales et de jeunesse qui ont appelé à des grèves et des manifestations contre la loi travail, et surtout le million de personnes qui a défilé dans les rues le 14 juin et fait grève depuis trois mois pacifiquement. A y bien réfléchir, c'est bien plus le gouvernement qui « bloque » et dégrade l'image de la France, en décidant au soir du 10 mai de passer en force une loi rejetée par la majorité des français et par l'assemblée nationale, que les salariés qui ont le droit d'être en grève et de manifester. Ce même gouvernement menace maintenant d'interdire des manifestations, profitant des violences hors manifestations, qu'il a été incapable de maîtriser alors que c'était de sa responsabilité. Mais c'est sans doute plus simple de bafouer des droits que de retirer une loi alors même que 60% de la population souhaite son retrait !

Nous demandons toujours le retrait de la loi travail, et estimons nécessaire d'être en grève et dans les manifestations les 23 et 28 juin aux côtés des autres salariés. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une période d'examen et estimons le gouvernement responsable de cette situation. Nous ne tenons pas à pénaliser les jeunes et futurs salariés qui ont des épreuves à passer et il est possible de concilier le droit de grève de tous les personnels et le bon déroulement de cette période. C'est au rectorat de garantir à tous les personnels le droit de grève.

Concernant l'éducation nationale, plusieurs points nous ont alertés durant cette période.

Tout d'abord, le ministère a communiqué à grand renfort de publicité sur la « soi-disant » revalorisation des rémunérations des personnels enseignants, d'éducation et psychologues. Si ces annonces peuvent paraître intéressantes, la réalité est tout autre. Après avoir étudié plusieurs cas, la revalorisation sur une durée de carrière de 40 ans est quasi inexistante (4,27% au maximum), et peut même s'avérer négative pour certains. Ce n'est sans doute pas ce que répondrait Mme la Ministre qui évoquera tout de suite la fabuleuse classe exceptionnelle, en ne disant pas qu'elle ne concernera que 10% des personnels. C'est finalement un renforcement d'un avancement au mérite que nous combattons parce qu'il accentue les inégalités entre personnels, et qui s'appuiera sans aucun doute sur les quatre rendez-vous de carrière avec des entretiens individuels qui ne devraient pas exister.

Nous nous opposons également à la décision de sortir l'ensemble des Lycées et Lycées Professionnels de l'Education Prioritaire, contre les promesses qui avaient été faites l'an dernier. Nous estimons également qu'exclure de l'éducation prioritaire des établissements placés en zone urbaine difficile, accueillant des publics sensibles comme le font fréquemment les Lycées Professionnels, est facteur d'injustice. Tout ceci contribue encore à l'exclusion des populations en difficultés sociales. Les fermetures annoncées des collèges Pablo Néruda à Evreux, en REP+, Pierre Mendès France à Val de Reuil, en REP, témoignent de cet abandon des zones

sensibles par les pouvoirs publics. Cette décision relève bien du conseil départemental de l'Eure et nous demandons au rectorat de s'y opposer tout comme pour le collège Jacques Daviel à La Barre-en-Ouche.

Enfin, nous aurions aussi aimé ne pas avoir à revenir sur la situation du collège Branly au Grand Quevilly qui n'a toujours pas retrouvé sa sérénité. Nous regrettons vivement la décision prise par l'ancienne Principale du collège Branly de Grand Quevilly de porter plainte contre trois collègues de l'établissement que nous soutenons face à cette accusation inadmissible. Cette plainte est un véritable obstacle pour qu'un climat serein soit restauré dans cet établissement.

En attendant de connaître l'évolution de la situation, nous appelons d'ores et déjà à un rassemblement de soutien aux grévistes de Branly le 1^{er} juillet devant le Palais de justice de Rouen, à l'occasion de l'audience au tribunal correctionnel, et déposons un préavis de grève pour une grève ce même jour.

A propos de la santé et des conditions de travail des personnels, nous sommes contraints de dénoncer à nouveau la non-application par le rectorat de la réglementation sur les prérogatives des CHSCT, et notamment celui de Seine-Maritime où nous siégeons: refus des enquêtes réglementaires, absence de règlement intérieur, délais de transmission des documents non-respectés. A cela s'ajoute maintenant la censure. La DSDEN de Seine-Martime a tout bonnement refusé d'évoquer le conflit au collège Branly lors du CHSCTD du 9 juin, mais également les situations de violence du climat scolaire au lycée Lavoisier et à l'EREA Françoise Dolto. Après cela, il ne faut pas s'étonner que ça explose dans plusieurs établissements scolaires. Les personnels doivent en tirer les conséquences qui s'imposent pour défendre leur santé: ce n'est que grâce à leurs luttes qu'ils pourront défendre leurs droits et en conquérir de nouveaux.